

LE DIRECTEUR

Périgny, le **18 JAN. 2018**

Monsieur Claude COLLIO-FANAURA
Président du Conseil de l'Ordre des infirmiers
de Polynésie française

Monsieur le Président,

Conformément à mes engagements pris par lettre du 15 décembre dernier, j'ai le plaisir de vous informer du paiement de l'ensemble des prestations dues par l'Enim.

Comme vous le savez, la suspension des paiements étaient intervenue à l'initiative de l'agent comptable de l'Enim à la suite de la découverte d'une faille juridique. Malgré la mise en place d'une procédure d'urgence, les paiements n'ont pu reprendre qu'après réquisitions de ma part et départ, à ma demande, de ses fonctions de l'agent comptable fin décembre 2017.

Je puis vous assurer que je suis très attaché à la qualité du service rendu aux assurés de l'Enim et des professionnels de santé. Aussi, toutes les dispositions ont été prises pour que cette situation ne se reproduise plus et j'y veillerai personnellement.

Une nouvelle fois, je vous présente, au nom de l'Enim, toutes mes excuses pour les désagréments importants que cette situation a engendrés auprès de vos confrères en attente de remboursement. Je vous renouvelle par ailleurs toute ma gratitude pour avoir maintenu le tiers payant au profit des ressortissants du régime social des marins en Polynésie française.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur
de l'Établissement National des Invalides
de la Marine

Richard DECOTTIGNIES